

Conditions générales de vente et de réservation Camping le Trèfle à 4 Feuilles - 2019

Article 1- Réservation

Votre réservation est considérée comme définitive dès lors qu'elle a fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part.

A - Location

Le mobil-home est disponible le jour de l'arrivée prévu par le contrat de 15h à 19h (prévenir en cas de retard) jusqu'au jour de départ prévu par le même contrat avant 10h00 (s'inscrire sur le planning à l'accueil). Hors saison, les arrivées et les départs peuvent se faire tous les jours à partir de 11h jusqu'au jour du départ 12h.

La réservation devient effective après accord du camping, et après réception du contrat de réservation dûment complété et accompagné d'un versement de 30% d'acompte du montant total de la location + 18 € de frais de dossier (VACAF 25 €) + Assurance annulation facultative, mais non remboursable. **Pour les courts séjours, le règlement total sera demandé lors de la réservation + frais de dossier (voir tarif) + assurance annulation facultative.**

Toute réservation est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous-louée. Le numéro d'emplacement ou de locatif attribué lors de la réservation n'est pas garanti, il peut être modifié en fonction des impératifs de planning.

OBLIGATION DE DÉCLARER LES NOMS ET ÂGES DES PARTICIPANTS AU

SÉJOUR. Toute déclaration inexacte sur le bulletin de réservation, notamment le nombre de personnes déclarées pour la durée du séjour, entraînera l'interruption immédiate du séjour et toutes les sommes versées resteront acquises au camping.

En cas de départ en dehors des heures d'ouverture de l'accueil, la caution sera retournée par courrier au locataire, après inspection des lieux, sauf si nous constatons une ou des anomalies. L'installation sera rendue dans le même état de propreté qu'à l'arrivée. A défaut, le locataire devra payer une somme forfaitaire de 50 € pour le nettoyage.

B - Emplacement

Les emplacements (maxi 6 personnes) sont disponibles le jour de l'arrivée prévu par le même contrat à partir de 12h jusqu'au jour de départ prévu par le même contrat à 12h.

Emplacement : il est vivement conseillé d'indiquer les dimensions de votre tente ou caravane afin d'avoir un emplacement adéquat. Le camping ne sera pas tenu responsable des modifications de dimensions entre la date de réservation et l'arrivée sur le camping et de l'impossibilité de s'installer sur place si la taille du matériel n'a pas été renseignée.

Pour des raisons de sécurité, le nombre de personnes arrivant en séjour ne pourra excéder la capacité de l'hébergement / de l'emplacement de camping. A noter : l'attribution des places (emplacement de camping ou locatif) est réalisée sans distinction dans l'ordre d'enregistrement des réservations.

C - Solde du séjour

Le solde du séjour doit être réglé, sans rappel de notre part, 30 jours avant la date d'arrivée prévue pour la location ou le jour de l'arrivée quand le client n'a pas réservé.

Le solde du séjour en emplacement sera à régler le jour de l'arrivée.

A défaut du parfait paiement à la date convenu, le Camping est en droit de considérer que le client a annulé sa réservation et conserve les sommes déjà versées.

D - Etat des lieux

A l'arrivée sur le camping, l'état des lieux est réalisé par le client. Tout problème lié à l'hébergement (objet manquant, casse, propreté) doit être signalé à l'accueil dans la journée. A la fin du séjour, l'état des lieux du départ sera réalisé par le personnel du camping et sans problème constaté, les cautions vous seront restituées.

Article 2- Mineurs

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés sur le camping.

Article 3 - Moyens de paiement

Les modes de paiement sont les suivants :

• Chèque bancaire à libeller à l'ordre de "Camping le Trèfle à 4 Feuilles"-

Sur place les chèques ne sont pas acceptés au sein du camping.

- Tickets CAF, VACAF, Chèques vacances ANCV, Virement ou Carte bancaire (nous consulter), Espèces et mandat cash

Pour les réservations sur www.campingletreflea4feuilles.com : A la réservation, le règlement de l'acompte ou de la totalité du séjour se fait par carte bancaire (les cartes acceptées sont celles des réseaux Carte Bleue,

Visa, Eurocard/Mastercard). La transaction est immédiatement débitée sur la carte bancaire du client après vérification des données de celle-ci.

Article 4 - Modification ou Annulation de réservation

A réception de l'acompte, la réservation devient définitive. Toutes modifications de dates et/ou du nombre de personnes devront être signalées par écrit (courrier ou mail) et ne seront possibles qu'après accord du camping.

Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé quel qu'en soit les raisons. Le camping conservera l'acompte en dédommagement des sommes non perçues. Sans nouvelles écrites de la part du client 24H après le jour de l'arrivée prévue, la réservation sera annulée de plein droit.

Le prix du séjour ne comprend pas la taxe de séjour **0.50 €/jour/par personne** de plus de 18 ans est à régler au camping à votre arrivée. (sauf réserve d'un changement intercommunale)

Article 5 – Assurance annulation

Nous vous recommandons fortement de souscrire l'assurance annulation pour bénéficier du remboursement des frais de séjour (selon les conditions générales de l'assurance). Cette assurance est facultative et vous sera facturée 20 € la semaine (minimum séjour 19 €). Les conditions générales d'annulation complètes sont disponibles sur simple demande ou consultable en ligne sur **campez couvert**

Plus d'un mois avant la date d'arrivée prévue, l'acompte ainsi que les frais de dossier seront conservés par le camping.

Moins d'un mois avant la date d'arrivée prévue, le total des sommes déjà perçues sera acquis au camping qui se réserve le droit de relouer le locatif ou l'emplacement sans devoir ni indemnités ni remboursement.

Article 6– Assurance

La responsabilité du camping n'est pas engagée en cas de vol, perte ou dommage de toute nature (véhicule ou autre) pendant, ou suite à un séjour, ainsi qu'en cas de panne ou mise hors service des équipements techniques. Pour votre garantie personnelle (vol, dégâts) ou dommages causés par vous dans les locations. Les enfants devront être sous la surveillance des parents.

Article 7 – Caution locatifs

Son montant est de 250€ (N° de carte bancaire ou espèces). Ce dépôt de caution constitue notre garantie pour le respect de l'installation locative qui vous est confiée, l'état de propreté dans lequel vous nous rendrez le logement à votre départ, le respect de la consigne de ne pas fumer à l'intérieur des locations, le respect du règlement intérieur : nuisances sonores notamment. Cette caution ne constitue pas une limite de responsabilité et pourra être encaissée pour faire face aux frais de remises en état de la location au besoin. Le nettoyage de fin de séjour est à la charge du locataire. Après votre départ, les membres de notre équipe de nettoyage vérifieront le bon état général et le bon état de propreté de la location et donneront leur accord quant à la destruction de votre caution (chèque ou n° de carte bancaire). Si le nettoyage n'est pas fait correctement, le coût du forfait ménage vous sera demandé (50€).

Article 8– Animaux

Les animaux (tatoués et vaccinés) sont acceptés dans les locatifs, à **condition de régler un forfait nettoyage fixé à 50 € par locatif**. Vous devez vous munir de leur certificat de vaccination en cours de validité + de leur carte de tatouage. Conformément à l'article 211-1 du code rural, et aux décrets et arrêtés ministériels d'application, les chiens de **1ère catégorie** « chiens d'attaque » (pit-bulls) et de **2ème catégorie** « de garde et de défense » (rottweiler...) ainsi que les **NAC sont interdits**. Les chiens et autres animaux **ne doivent, en aucun cas, être laissés en liberté**, ni enfermés au terrain de camping en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables. Chaque maître est prié de ramasser les excréments de son animal (des sacs à crottes sont disponibles à l'accueil) et de respecter l'environnement des autres vacanciers (pas de besoins à proximité des emplacements ou locations ainsi que proche des aires de jeux et sanitaires). Les ballades devront être effectuées en dehors du camping.

Article 9 – Droit à l'image

Vous autorisez sans contrepartie le camping Le Trèfle à 4 feuilles à utiliser photos et vidéos de vous et de tous les participants à ce séjour, pour des besoins publicitaires du camping (brochure, internet...), sans limitation de durée. Dans le cas contraire, merci de remplir l'attestation suivante : Je soussigné (e)....., n'autorise pas le camping, à faire reproduire, publier, éditer ou représenter mon image et celle de tous les participants apparaissant dans ce contrat, pour des besoins publicitaires.

Signature :

Article 10– Piscine

Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte. Les shorts de bain et les bermudas longs ne sont pas acceptés. Seul boxer et slip de bain sont autorisés (vente à l'accueil). Merci de respecter le panneau de consignes à l'entrée de la piscine. **IMPORTANT : douche obligatoire, ne pas courir autour de la piscine et ne pas manger...** En cas de non respect, l'accès sera refusé.

Article 11– Visiteurs

Nous prévenir de l'arrivée de vos invités. Ceux-ci sont priés de laisser leur véhicule sur le parking et de se présenter à la réception. **Ils sont acceptés sur le terrain de camping de 10h à 22h, moyennant la somme de 5 € par personne**. Pour des raisons d'assurance et de sécurité, **les visiteurs n'ont pas accès à la piscine** (maître nageur obligatoire).

Article 12 – règlement intérieur

Le locataire doit se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping, affiché à l'entrée de l'établissement et à la réception. Tout manquement à ce règlement intérieur pourra entraîner la résolution judiciaire du contrat et l'expulsion de leur auteur. Le signataire du contrat de réservation doit être majeur et sera responsable du matériel confié.